

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 479 abrogeant la décision n° 1069 du 3 décembre 1940

n° 479

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 550 du 30/09/1942

Date de publication

8 septembre 1942

Date du numéro

30 septembre 1942

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision n° 1069, en date du 3 décembre 1940, portant création d'une Commission chargée de l'étude, de la coordination des émissions et réceptions des différents postes radiotélégraphiques de la colonie,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La décision n° 1069 en date du 3 décembre 1940 est abrogée.

#### Art. 2

La coordination des émissions et réceptions des différents postes radiotélégraphiques de la colonie sera assurée par le gouvernement local (Cabinet militaire) .

#### Art. 3

La présente décision sera enregistrée

**NOAILHETAS.**